

Page quatre-vingt

un homme honnête et considéré dans le pays, acquiesce avec son et dévouement de sa tâche, assisté seulement d'un autre ami : Francesco Sorres
Catanzano a refusé absolument de toucher pour sa peine les 200 fr
annuels que je donnais à son prédécesseur pendant mes séjours en Pé
pour la surveillance en mon absence, car ne se borne pas sa délicatesse
il me fait les avances nécessaires, règle tout avec économie, et se donne
beaucoup de peine pour joindre les deux bouts. L'absence de revenu
pour la propriété, combinée avec mon absence, fait supposer à beaucoup
de personnes que c'est de la faute du régisseur. Mais ne le connais
sant pas et la supposition est en effet trop facile. Catanzano est un homme
honoré et estimé, il est mon ami et ne peut rien me nuire
des temps. Cela aurait été impossible, et de plus cela est vrai. On dit
d'ailleurs que l'Italie subit une crise terrible, inévitable. Les propriétés
s'envolent, on meurt de misère, toutes les propriétés sont en vente, et
ne se vendent pas, car on ne peut pas que la terre produise ^{moins} ~~peu~~ ; c'est que le commerce
a cessé, on ne travaille plus, faute d'argent. Les vitons qui valaient
50 fr le mille en juillet, se vendent maintenant à 12 fr.

Kntregistré à CHARENTON, le 29 Mars 1900, Regis. M. L. Champseix

Dumoulin

+ quinze cents
(rayés) dans
mille et remplacés
par les mots
ci dessus)
L. Champseix

Lors de la vente de ~~ma~~ propriété, qui ne sera sans doute pas ten
jours misérable, je désire que une somme de ~~deux mille~~ francs soit
prélève sur la vente et remise à Catanzano, ainsi qu'une somme de
200 fr à Sarreca. Ils se partageront en outre le mobilier du Casier

S'il arrivait que les obligations de la Ville de Paris, sur lesquelles
sera basée la rente viagère de ma belle-fille, finissent à gagner
un ou plusieurs lots au tirage, ces lots, quelle que soit leur valeur, se
raient remis au Conseil municipal, pour être affectés, comme il a été
prévu plus haut, à l'achat de terres communales pour la première
commune qui voudra adopter le collectif viduus. Bien entendu après
le paiement de mes dettes, dont le tableau est adjoint à mon testament.

+ 2 mots rayés
L. Ch.

Je désire que mes légataires, s'ils croient devoir mettre en vente
mon mobilier, choisissent chacun avant tout ce qui peut leur plaire,
à part certains cas que j'établirai ~~à part~~ sur une autre feuille, je désire
que, toutes ces obligations remplies, ils soient dédommagés de leurs peines
par les valeurs restantes, et bien que ces valeurs ne puissent être que modestes
j'espère qu'il en sera ainsi, après la vente de ma propriété italienne. Si toute
fois l'Italie peut se débarrasser de sa monarchie et de sa misère, peut-être
aussi par quelques ventes littéraires? Je les remercie, en toute confiance et
vraie affection, de leurs bons offices, et ne doute pas de leur zèle, quoiqu'il
en soit.

Léon Béra, veuve Champseix, André Béra

Signé par Nous Juge pour Monsieur
le Président du Tribunal Civil de la Seine
Paris. le ~~vingt-neuf~~ mai 1900